

comme celui-ci. Cette lettre n'est pas adressée à M. Preston, mais à la North Atlantic Trading Company, comme l'honorable député a déclaré qu'elle aurait dû l'être.

Je sais que si l'honorable député était présent, il reconnaîtrait son erreur et retirerait son assertion. Je prétends, tout de même, monsieur l'Orateur, que quand un honorable député attaque la validité d'un contrat, il se doit à lui-même, comme il doit au Parlement et au pays tout entier, de ne pas faire preuve d'une aussi grossière négligence dans la citation des textes. Une erreur comme celle-ci est aussi condamnable, moralement du moins, que si elle avait été faite dans l'intention de nuire.

Un autre aspect de la question, telle qu'elle a été débattue, mérite que j'en dise un mot, avant que je passe aux détails du contrat. L'honorable député qui a pris la parole avant moi s'est apitoyé sur le ton que les partisans du Gouvernement donnent à cette discussion et a déclaré que nous cherchons à calomnier les honnêtes et purs députés qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, en prétendant que nous seuls avons raison et qu'eux seuls ont tort. Discutant sa proposition de résolution, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a attaqué, vendredi, l'ancien ministre de l'Intérieur (M. Sifton) d'une manière injuste, inconvenante pour lui-même et peu conforme à la dignité du Parlement. L'honorable député de Toronto-nord a en réalité accusé l'ex-ministre de l'Intérieur de méfaits de charge; il l'accuse d'avoir commis des fautes graves en sa qualité officielle et il a jugé à propos d'attribuer le qualificatif "siftonian" à ce contrat particulier et d'autres transactions qui ont été faites dans ce ministère.

Les honorables députés qui l'entourent l'ont approuvé complaisamment. Chaque fois que cette expression lui est tombée des lèvres, il a paru satisfait, comme ses amis d'ailleurs. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de poser en défenseur de l'honorable député de Brandon. Il n'a pas besoin de cela; mais je maintiens qu'un honorable député devrait être en mesure, avant de lancer des accusations générales contre un membre de la Chambre, aucun ministre de la couronne, comme l'a fait l'autre soir l'honorable député de Toronto-nord, il devrait être en mesure, dis-je, de porter des accusations dans les formes prescrites par la procédure, afin de tâcher au moins de les prouver. L'honorable député a insinué que l'ex-ministre de l'Intérieur, le sous-ministre de l'Intérieur et M. Preston, chargé de l'administration du bureau d'immigration à Londres, se sont ligués ensemble pour voler le Trésor public de notre pays. Il ne l'a pas dit aussi clairement, mais c'est ce qu'il a voulu donner à entendre et c'est en effet ce que veulent faire croire aujourd'hui les honorables députés qui attaquent la validité de ce contrat.

C'est ce que répètent dans les couloirs, et c'est ce que répètent dans la rue, monsieur

M. A. K. MACLEAN.

l'Orateur, les honorables députés qui siègent à votre gauche. C'est très facile d'affirmer qu'un tel ou un tel a eu des torts, qu'un autre a commis des fautes graves ou qu'un autre ministre s'est rendu coupable de méfaits de charge, mais je voudrais que les honorables députés sachent que ces affirmations ne prouvent rien. Il est facile, moyennant considération, de soudoyer l'individu le plus méprisable, pour salir la réputation d'un homme de bien. C'est toujours le coupable qui crie au voleur. C'est la coutume dans les carrefours ou dans les lieux de réputation douteuse, c'est le passe-temps favori des miséreux et des ignorants de calomnier le prochain. Donc je prétends, et je crois que c'est juste, qu'une simple accusation, qu'une simple attaque diffamatoire n'entache pas la réputation d'une personne, et ne prouve rien. Le devoir incombe à tout honorable député qui accuse de méfaits de charge un ex-ministre de la couronne, d'employer les formes prescrites par la procédure pour tâcher de prouver son accusation.

L'honorable député n'en continue pas moins à attaquer l'honorable député de Brandon, autrefois ministre de l'Intérieur. Quelque événement a dû survenir depuis qui a changé les dispositions d'esprit de l'honorable député de Toronto-nord. On me dit qu'il souriait quelques fois avant cette date, mais depuis 1896, il me fait penser à cet ancien roi d'Angleterre dont un poète nous apprend qu'il ne fut jamais surpris à rire après avoir éprouvé un certain malheur.

La défaite des conservateurs en 1896 n'est pas un événement aussi tragique que celui dont parle l'histoire d'Angleterre. Dans tous les cas, l'honorable député de Toronto-nord me paraît mal assis. Il est triste et pensif. Il me fait l'effet du Danois qui s'écriait: "Maudite fatalité qui me fait naître pour réparer le monde qui était à l'envers!"

Rien de bon ne peut sortir d'Israël, d'après l'honorable député de Toronto-nord; nulle administration dont il ne fait pas partie ne saurait édicter des lois sages. Quoi qu'il en pense, je crois que le pays a opéré des progrès, même sous le Gouvernement de l'honorable premier ministre et j'ajouterai, à la gloire de mon honorable ami l'ex-ministre de l'Intérieur, que peu d'hommes, plus que lui, pendant son court passage aux affaires—j'entends dire au parlement fédéral—ont tant fait pour la grandeur et l'avancement du pays. La prospérité de l'Ouest est due en grande partie au génie d'entreprise qu'il a déployé dans l'administration de son ministère. L'Ouest donne bien des preuves visibles de la sagesse de ses actes. Je crois que l'ex-ministre de l'Intérieur peut placer son casier administratif en regard du régime infructueux, insignifiant et rétrograde de l'ex-ministre des Finances, et je ne doute pas qu'il recevra de la partie éclairée du peuple canadien tous les éloges qui lui reviennent à si bon droit, et que ce public